

La reconnaissance des aidants passe par la création d'un statut

De 16 à 77 ans, les aidants ont tous la même attente : le besoin d'être mieux accompagnés pour ne pas se sentir seuls.

Jeanne et Michel sont à la retraite depuis deux ans. Ils sont aujourd'hui aidants bénévoles. Parce que, disent-ils, « nous voulons partager notre expérience avec de nouveaux aidants. Lorsque nous avons accompagné nos parents âgés et dépendants, nous nous sommes sentis démunis au début, ne sachant pas vers qui nous tourner. C'est Lourmel qui nous a orientés vers la Compagnie des Aidants ». Fondée en 2003 par Claudie Kulak, la Compagnie des Aidants est un réseau social d'entraide sur internet qui facilite l'échange avec des aidants plus expérimentés et des professionnels. Il suffit d'inscrire le code postal de son département pour accéder à la plateforme de la Compagnie des Aidants de sa région, pouvoir échanger avec d'autres aidants et disposer d'une liste de spécialistes recommandés par l'association près de chez soi.

Soulager les aidants

Son partenariat avec Lourmel, il y a quatre ans, lui a permis de monter rapidement en puissance. « C'est le premier organisme de protection sociale à s'être impliqué à mes côtés pour permettre à tous les adhérents Lourmel de profiter de nos services », remarque Claudie Kulak. Aujourd'hui, parmi les retraités en France, environ 24% des personnes âgées entre 60 et 74 ans, et 10% ayant 75 ans et plus, remplissent leur rôle d'aidant. « Cette solidarité et ce sens de l'autre nous conduisent à soutenir ceux qui traversent des périodes difficiles. Il était donc naturel pour nous d'apporter des solutions concrètes aux aidants en adhérant à la Compagnie des Aidants », nous confie Chrystel Davenne, responsable du service Action & soutien. Pour soulager les aidants, de nombreux services sont proposés sur le site internet de l'association, tels que l'annuaire des aidants pour échanger, communiquer et s'entraider ou bien encore la bourse d'échange pour trouver du matériel d'occasion et équiper le domicile de la personne dépendante. On y trouve aussi une application mobile gratuite qui permet de gérer à distance toutes les informations importantes

concernant le suivi médical, le planning de gestion de vie et le répertoire des personnes s'occupant du proche fragilisé. Tout aussi pratique, un annuaire des bénévoles recense les aidants dans un quartier, une ville, disposés à donner un coup de main en cas de coup dur.

Renforcer les formations

Cette année encore, la Compagnie des Aidants met l'accent sur l'échange et le partage. « À la rentrée, nous allons proposer de nouvelles formations avec tutoriels (des vidéos) à destination de tous les aidants sur notre site internet », précise Claudie Kulak. À travers toutes ces actions, poursuit-elle, les « aidants commencent à se reconnaître comme aidants. Et surtout, ils ne se sentent pas seuls ». Les échanges leur apportent « réconfort et soutien », tout particulièrement dans les 130 Cafés des aidants qui affichent souvent complet, que compte l'Association Française des Aidants répartis sur 45 départements. Mieux, souligne cette association, « deux tiers des aidants estiment que leur relation avec leur proche s'est améliorée ». Ils font même plus facilement appel à des professionnels extérieurs pour les accompagner.

Le principe du « baluchonnage »

L'ambition des associations est de faire bouger les lignes sur le droit à la reconnaissance de l'aidant à travers notamment la création d'un statut. Si le gouvernement ne s'aventure pas aussi loin, il est, en revanche, prêt à tester le principe du « baluchonnage », rebaptisé « relayage », qui figure dans le projet de loi sur le droit à l'erreur*. Cette mesure très attendue par les associations permettrait ainsi à un aidant d'avoir du temps pour lui afin de pouvoir s'occuper de sa santé en se rendant aux ateliers santé prévus pour les aidants organisés par l'Association Française des Aidants. Le collectif associatif Je T'Aide, présidé par Claudie Kulak, a d'ailleurs choisi de publier cette année un plaidoyer sur la santé des aidants.

En savoir plus sur : www.lacompagniedesaidants.org et sur www.aidants.fr

*Source : loi pour un État au service d'une société de confiance (ESSOC - art.29)



Infographie : Chiffres clés du baromètre des aidants 2017

Source - Baromètre des aidants 2017, réalisé par la Fondation APRIL en partenariat avec l'Institut BVA

Portrait type de l'aidant en 2017

51%

d'entre eux travaillent

75%

ont moins de 65 ans

58%

sont des femmes

39%

sont les seuls à aider

Principale difficulté



82%

manque de reconnaissance sociale

Top 5 des besoins exprimés

Pour **58%** des aidants, c'est l'État qui doit les soutenir financièrement

Coordination entre tous les acteurs

59%

Aide financière et matérielle

57%

Plus d'EPHAD et de maisons de retraite

53%

Maintien à domicile facilité

52%

Soutien psychologique

48%

Proximité aidants/aidés

66%

des aidés vivent à leur domicile



19%

vivent chez l'aidant

83%

vivent à moins de 50 km



57%

vivent à moins de 10 km